

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 22  
- votant par procuration 7  
- absent 0  
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations  
examinées en séance faits le 31 mars 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-trois mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO,  
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,  
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Patrick WALCZAK, M.  
Patrick CIBOIS, Mme Djémaïa TAKARLI, Mme Anne-Lise COUTURE, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Arlette LECACHEUR	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	Mme Djémaïa TAKARLI
M. Jean-Yves GOGNET	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Thierry GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Djémaïa TAKARLI est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n° : D.22/03.23**

**Objet :** Parcelle cadastrée AL n°1120, située à l'angle de la rue du Havre  
Et du boulevard du Maréchal Leclerc  
Cession à LOGEAL Immobilière  
Réalisation d'une maison de santé et de 30 logements

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 30.03.2023

**Délibération n°: D.22/03.23**

**Objet :** Parcelle cadastrée AL n°1120, située à l'angle de la rue du Havre  
Et du boulevard du Maréchal Leclerc  
Cession à LOGEAL Immobilière  
Réalisation d'une maison de santé et de 30 logements

Monsieur GIMAY rappelle que la Ville de Lillebonne est propriétaire d'un terrain qui se situe à l'angle de la rue du Havre et du boulevard du Maréchal Leclerc, d'une surface de 2 970 m<sup>2</sup>, cadastré AL n°1120. Ce terrain a été identifié par la société LOGEAL Immobilière pour la réalisation d'une opération d'aménagement comprenant la construction d'une maison santé et de 30 logements.

Au regard de la volonté de la Ville de Lillebonne de palier la désertification médicale et de répondre aux objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat (PLH) en matière de construction de logements, la commune de Lillebonne a prévu de céder ce terrain à LOGEAL Immobilière ; les conditions de cette cession étant précisées dans la convention tripartite de partenariat et de financement signée le 26 janvier 2023 entre LOGEAL Immobilière, Caux Seine agglo et la Commune. Les dispositions de l'article 3 de cette convention prévoient, en effet, un rachat du terrain par LOGEAL au prix de 462 000 € net vendeur ; les frais d'acquisition étant pris en charge par ses soins.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2241-1,

Considérant que le bien cadastré AL n°1120, situé à l'angle de la rue du Havre et du boulevard du Maréchal Leclerc, d'une surface de 2 970 m<sup>2</sup>, appartient au domaine privé de la Ville de Lillebonne,

Considérant la volonté de la Ville de Lillebonne de procéder à la cession de ce bien, actuellement libre de tout occupant et dont elle n'a pas l'usage,

Considérant les dispositions de l'article 3 de la convention tripartite de partenariat et de financement signée le 26 janvier 2023 entre la Commune, Caux Seine agglo et LOGEAL Immobilière qui précisent les modalités d'acquisition, par cette dernière, du bien précité,

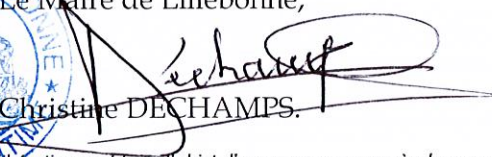
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la cession à LOGEAL Immobilière, de la parcelle cadastrée AL n°1120, située à l'angle de la rue du Havre et du boulevard du Maréchal Leclerc, d'une surface de 2 970 m<sup>2</sup>, pour un prix de 462 000 € net vendeur ; les frais d'acquisition étant pris en charge par l'acquéreur,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à la cession de la parcelle précitée à LOGEAL Immobilière et tous autres documents en lien avec la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)  
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE  
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME DJEMAÏA TAKARLI,  
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,  
  
Christine DECHAMPS.

La secrétaire de séance,

  
Djémaïa TAKARLI.